

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 22 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 V 45** Vœu relatif aux mesures post-attentats.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Considérant qu'à l'occasion du vote du budget 2016 de la Ville, le Conseil de Paris de décembre dernier s'est engagé à amplifier ses réponses aux attentats de 2015 de deux façons :

- par le vote d'une enveloppe de 11 M€ en investissement destinée à compléter et renforcer la sécurisation des usagers et des personnels d'équipements municipaux,
- par le vote d'une enveloppe de 5 M€ en fonctionnement permettant de prendre en compte des réponses plus structurelles mises en avant par différents vœux adoptés lors du Conseil ;

Considérant que sans attendre, un travail de recensement mené par les directions concernées et les services déconcentrés a permis d'identifier les établissements scolaires, sportifs, culturels et d'accueil de la petite enfance nécessitant des travaux de sécurisation complémentaire ; que cette liste a été soumise à chacun des maires d'arrondissement afin de recueillir leurs avis et éventuelles observations et qu'il en résulte désormais l'identification de 578 établissements devant faire l'objet d'aménagements et répartis en écoles et collèges pour 52%, crèches, haltes garderies et PMI pour 22%, conservatoires et bibliothèques pour 15%, équipements jeunesse et sport pour 7%, et mairies d'arrondissement et maisons des associations à hauteur de 4% ;

Considérant que près des trois quarts de ces travaux concernent la pose de réseau de visiophonie, notamment pour sécuriser le contrôle des accès des établissements scolaires, le reste se répartissant entre l'installation de dispositifs d'alarmes, de dispositifs d'appels d'urgence, le renforcement de clôtures, la réalisation de sas ou la mise en œuvre de parois vitrées ;

Considérant qu'en dépit d'un plan de charge soutenu pour permettre la mise en œuvre concomitante de ces travaux, 44 d'entre eux ont d'ores et déjà été réalisés, 134 chantiers sont actuellement engagés ou ont fait l'objet d'une commande et 125 opérations sont en cours de traitement par les prestataires ou les services municipaux ;

Considérant que conformément aux engagements de la Maire annoncés lors du Conseil parisien de la musique de novembre, et en ajoutant à la liste des travaux éligibles les travaux de sécurisation des salles de spectacle, une contribution d'un million d'euros pourra être, si le besoin se confirmait, attribuée au Centre National de la chanson des Variétés et du jazz (CNV), établissement public chargé de soutenir le spectacle vivant de musiques actuelles et de variété ;

Considérant par ailleurs que la Ville a souhaité apporter des réponses structurelles qui se sont traduites par la sanctuarisation de budgets tels que celui consacré à la politique de la ville, mais aussi par la mise en œuvre d'initiatives comme « l'appel à projets Charlie » lancé en juillet 2015 à destination des associations intervenant dans les quartiers populaires autour des trois axes : valeurs de la République / laïcité, lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les discriminations, décryptage de l'information et formation aux médias ;

Considérant le défi culturel, citoyen et de cohésion sociale qu'ouvre la période postérieure aux attentats de novembre 2015 ; que la Ville de Paris, aux acteurs et outils nombreux et multiples, doit le relever, démontrer sa résilience et sa capacité à appréhender, pour tous ses habitants, la complexité de la situation ;

Considérant donc la nécessité de renforcer ces réponses structurelles, en particulier la lutte contre le décrochage scolaire et l'apprentissage de la citoyenneté, dont se sont fait l'écho différents vœux déposés en décembre dernier, et pour lesquels une enveloppe de 5 M€ a été ouverte ;

Considérant l'ensemble de ces réponses au service des Parisiens ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- les travaux de sécurisation des 578 équipements concernés et non réalisés à ce jour soient terminés à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2016 ;
- un bilan des mesures pérennisées comme « l'appel à projets Charlie » soit présenté aux élu-e-s ;
- l'enveloppe dédiée de 5 M€ permette la mise en œuvre des mesures suivantes :
  - 1,75 million pour le secteur de la culture et du spectacle :
    - 750 k€ alloués à un fonds d'urgence créé par l'État qui couvre l'ensemble des entreprises privées concernées, fonds leur permettant de résister à la baisse de fréquentation due aux attentats, l'urgence permettant de circonscrire l'aide dans le temps,
    - 1 M€ pour aider nos établissements (lieux Ville et musées) à couvrir leur dépenses de sécurisation ;
  - 3,25 millions pour la prévention, la lutte contre le décrochage scolaire, la cohésion sociale et la prise en charge post-trauma, se répartissant de la façon suivante :
    - 1,15 M€ pour renforcer l'accompagnement des jeunes Parisiens vers la réussite scolaire, l'insertion sociale mais aussi l'apprentissage de la vie collective, notamment dans les écoles et équipements de la Ville et en ciblant d'abord les établissements qui présentent les difficultés les plus importantes. Cette enveloppe permettra de mettre en œuvre :
      - un plan de lutte contre le décrochage scolaire en cohérence et complémentarité avec les actions conduites par l'Éducation nationale,
      - la création d'outils pédagogiques, notamment numériques, pour l'apprentissage de la citoyenneté au quotidien à destination des personnels et associatifs encadrant des jeunes,

- la promotion et la découverte de la pratique, notamment par les élèves des écoles parisiennes, des cultures multiples qui font la richesse de la ville, en lien avec les équipements culturels dans et hors cadre de l'ARE, dans et hors les murs de l'école,
- la sensibilisation, l'apprentissage et la réflexion concernant les différentes perspectives de notre Histoire commune – ou de nos Histoires,
- le financement de 1 000 BAFA citoyens,
- l'intégration à la carte citoyenne des « ateliers du Paris citoyen » (formations pédagogiques à la citoyenneté),
- le renforcement du programme Ville-Vie-Vacances et des classes découvertes en particulier dans les écoles où les difficultés sont les plus importantes ;
- 350 k€ pour la prévention de la radicalisation par :
  - le soutien aux mesures alternatives aux peines de prison,
  - l'accompagnement par la mission locale des personnes sous main de justice en milieu ouvert,
  - un effort en matière de travaux d'intérêt général,
  - une sensibilisation à la radicalisation (via des sessions de sensibilisation pour les agents en contact régulier avec le public) ;
- 600 k€ pour la cohésion sociale et le soutien aux associations prenant la forme de :
  - soutien aux initiatives individuelles ou collectives sous la forme d'aide aux micro-projets et de soutien à la coopération entre habitants,
  - lutte contre l'éloignement des services publics / kiosques et/ou bus citoyens,
  - le renforcement de l'accès aux droits et apprentissage de la langue française,
  - la poursuite et le renforcement des outils de lutte contre les discriminations,
  - le développement de l'accès à la citoyenneté des migrants ;
- 800 k€ pour la prise en charge de formations aux premiers secours :
  - 10 000 personnes/an pour l'initiation aux premiers secours, en articulation avec les associations de quartier et de jeunesse ainsi que le Rectorat,
  - 5 000 Parisiens/an initiés à la prévention et au secours civiques de niveau 1 en ciblant les publics en difficulté,
  - 5 000 agents/an formés aux premiers secours (incluant une incitation aux personnels des bailleurs sociaux) ;
- 350 k€ pour la formation des agents et acteurs associatifs en contact avec des enfants/adolescents à la gestion des chocs post-traumatiques (cycle de formation, outils numériques) ;
- l'ensemble de ces mesures, qui s'adressent à toutes les Parisiennes et tous les Parisiens, puissent être articulées entre elles et déclinées avec un suivi particulier dans des territoires pilotes de la Ville, en lien avec les écoles et l'ensemble des acteurs et équipements intervenant auprès des jeunes, avant de donner lieu à une évaluation, préalable à une éventuelle pérennisation.